



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Permis de construire
PC 078498 18Y0010 et Permis de
construire PE 078498 18Y0025
pour la réalisation de 116 logements
et une résidence services senior de 122
logements comportant une étude d'impact.

Quartier Maurice Clerc
20 rue de Migneaux

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

JC. DOUILLARD
Commissaire Enquêteur



Objet de l'enquête : Permis de construire PC078408 18Y0010 et Permis de construire PC 078 408 18Y0025, pour la réalisation de 116 logements et une résidence services senior de 122 logements comportant une étude d'impact - Quartier Maurice Clerc 20 rue de Migneaux

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2018 / 808 T en date du 31 juillet 2018 de

M. le Maire de : Poissy.

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête :

Monsieur Jean Claude Douillard. qualité Cadre transport.

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête :

date(s) d'ouverture : du jeudi 23 août 2018 au samedi 22 septembre 2018

les lundis, mardis, mercredi, jeudi de 8h30 heures 30 à 17 heures 30.

et vendredi de _____ heures _____ à _____ heures _____

le samedi 22 septembre de 9 heures 00 à 12 heures 00.

Siège de l'enquête : Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Direction de l'Urbanisme et des Affaires foncières, 112 ter rue du Général de Gaulle.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le commissaire enquêteur recevra le public :

le vendredi 24 août de 14 heures 30 à 17 heures 30

le jeudi 6 septembre de 16 heures 00 à 19 heures 00

le mercredi 12 septembre de 14 heures 30 à 17 heures 30

le samedi 22 septembre de 9 heures 00 à 12 heures 00

le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

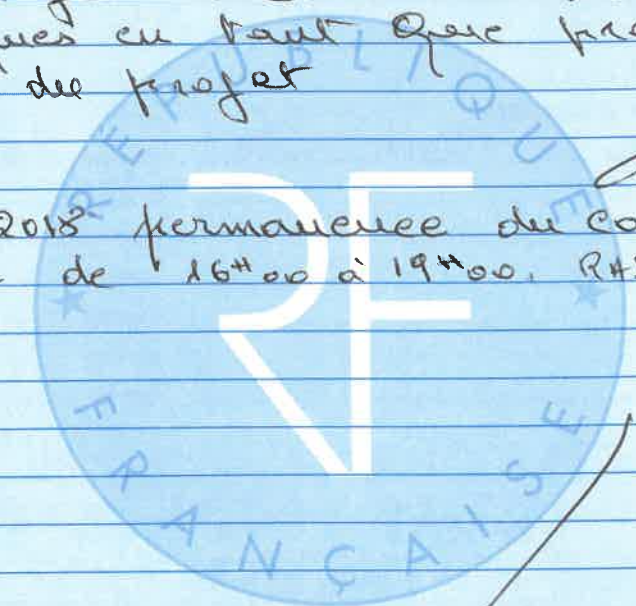
Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M _____

Le 24 Août 2018 permanence du commissaire enquêteur de 14h30 à 17h30

Reçu 2 personnes. M. LEBLANC. M. MOREAU pour informations sur le projet de constructions et d'aménagement et remise d'un document de remarques en tant que propriétaire riverain du projet

Le 6 Août 2018 permanence du commissaire enquêteur de 16h00 à 19h00. R.H.S.



Une campagne à Poissy, fini. Un quartier qui gardait encore une certaine authenticité, terminé.

On bétonne, on remplit, en dépit de ...

Puisque l'on ne peut arrêter cette course folle, voici mes observations que je vous remercie de bien vouloir considérer en amont de toute construction.

Je suis propriétaire depuis plus de 20 ans du 12 rue de Migneaux, Poissy.

Ma propriété est attenante au terrain Maurice Clerc ; elle borde également la rue de Migneaux et un de mes murs soutient cette rue.

Durée minimum des travaux : 8 ans.

Mes observations

NUISANCES ACTUELLES

Le site « Maurice Clerc » est actuellement livré à lui-même malgré, semble-t-il, la présence d'un gardien. Je relève régulièrement des tentatives d'effraction et de pénétration par l'entrée jouxtant ma propriété.

La partie « humide » est à l'abandon ; ronces, orties et herbes envahissent ma propriété.

- Sécurité actuelle du site à traiter en urgence
- Son entretien actuel

NUISANCES PENDANT LES 8 ANS DE TRAVAUX

- Poussières (démolitions / travaux)
- Nuisances sonores
- Circulation du matériel de chantier sur la très étroite et dangereuse rue de Migneaux, qui, si elle n'est pas interdite aux engins et organisée pour l'avenir, mettra à mal la partie de mon mur qui soutient la rue ; se posera la question de savoir à qui revient la responsabilité des réparations et de l'entretien de cette partie de mon mur.

NUISANCES UNE FOIS MAURICE CLERC HABITE

- Pertes de vues.
- A quelle distance se situent les habitations qui cement ma propriété ? Sans nul doute auront-elles une vue plongeante chez moi !
- Nuisances sonores face à l'afflux de population.
- Pollution en tout genre, notamment sortie au ras de ma propriété d'une rue desservant cette concentration urbaine.
- Flux de circulations incessant au vu de la densité urbaine.
- Comment clore intelligemment « Maurice Clerc » bordant ma propriété afin d'en limiter les nuisances ?
- Comment préserver la zone humide (située à l'arrière de ma propriété) et le ru (qui parcourt mon jardin) et les maintenir « sauvages », sans accès à la population ?

Voici mes premières préoccupations que j'aimerais voir prises en compte afin que la qualité de vie et l'environnement naturel dont je bénéficiais ne soient pas complètement anéantis.

Fabio ALBANO

Fait à Poissy, le 22 août 2018

remis à l'enquête publique le 24 août 2018.

6 11/9/11

- Vue d'ensemble futur R+3 a face de la rue - luminosité
- point de vue la situation de la rue
- point de vue de la pente au pied de la rue
- pollution d'origine, bruit, etc. du projet
- zone humide, scarifiée
- Plate de balcon importante de biens immobiliers
- projet non viable (passage, rue de Gante...)
- Des années de travaux et leur coût et les impacts multiples

Chloé ANAN
 ANAN
 GUS BARLET

le 12- septembre 2018 - permanence du
 commissaire enquêteur de 14h30 à 17h30.
 Visite d'une personne pour déposer une
 remarque sur le registre d'enquête ainsi
 que des remarques verbales sur le projet

Dossier volumineux consulté le 17 Sept 2018.
 Il est certain que ce projet d'aménagement du Centre
 Maurice Elie ne représente pas du tout une amélioration
 du quartier.
 La circulation actuelle déjà très importante va s'aggraver
 et apporter nuisances sonores, olfactives, etc... La
 topographie des lieux laisse imaginer le chaos
 au cas d'intempéries type neige & verglas.
 La forte densité comprenant une nature généreuse,
 les habitations nouvelles proches des anciennes apportent
 également nuisances sonores ne laissant pas
 imaginer le cadre de paix décrit dans les plans.
 Enfin il faudra supporter tous les travaux pendant sans
 d'autres nuisances multiples.

M. BEURLET
 39 rue de Migneaux

Dossier consulté après entretiens avec le commissaire -
 enquêteur. Deux remarques:

- 1) pérennité de la grande maison bourgeoise: au delà des
 problèmes de ne pas l'abriter, on voit les preuves de
 budget de rénovation pour un tel édifice, si grand,
 en si mauvais état et difficile voire impossible à
 rentabiliser en tant que tel?
 Il y a un risque évident à préférer se rien faire,
 laisser le bâtiment se dégrader davantage puis un jour
 le détruire.
- 2) contiguïté avec le fait de construire limite de
 Grotton à sans aucun d'arbres = bruit, absence de
 nature, contre-sens par rapport au Grotton via un
 échelonné d'arbres et visibilité évidente, frange par
 la propriété d'en face au 47 rue de Migneaux.

Poissy, le 22/09/2018

Alain Lepetit, Propriétaire de l'immeuble
 propriété d'ancienneté du domaine de
 Migneaux (47), jardin, très
 facile, inscrits aux monuments
 historiques.

observations complémentaires
 Suppression du R+4 sur plot 3
 examiner les accès Entrée/Sortie sur la rue des
 Migneaux, circuit Bus dans le nouveau projet
 Comment sera réglé l'alimentation électrique des
 constructions existantes
 examiner les conditions de stationnement pour les
 riverains

à Poissy le 22/09/2018

Lottou Christian, Dominique
 41 Rue de Migneaux
 78300 Poissy

Lottou

Projet Maurice Clerc

(5) suite

Le projet Centre Maurice Clerc présenté a un aspect fort idyllique et fort attrayant pour les futurs résidents, mais qu'en est-il pour les riverains actuels?

Aucune représentation du hameau des Migneaux et de la rue de Migneaux ne nous ont été présentés.

Coupes transversales au niveau des constructions actuelles

Nous nous sommes donc projetés sur le plan ci-dessous en représentant les maisons actuelles de la rue de Migneaux face aux nouveaux bâtiments.



A l'étude du projet, nous avons constaté les dégradations suivantes qui impacteront la qualité de vie des actuels et futurs habitants du quartier et la valeur des biens immobiliers du quartier. Voici les points que nous avons soulevés :



- Force est de constater qu'une rue bordée de bâtiments hauts de 17 mètres surplombant des maisons individuelles à taille humaine, et ayant une vue plongeante sur leur intimité ne facilite pas l'intégration du projet dans notre quartier.

- La cohérence paysagère du projet ne permet pas de prévenir les impacts de covisibilités des constructions actuelles.
- Pour commencer les nuisances entraînées par les chantiers pouvant durer jusqu'à 8 ans ce qui implique que **pendant 8 ans** nous subissons les nuisances sonores, la pollution (gaz d'échappements, poussière...) coupures d'électricité, perturbations dans la rue, voire même arrêt de circulation temporaire, dégradations de l'environnement du chantier : de la route, des trottoirs, des habitations existantes certaines datant de la 2e moitié du 19e siècle.
- Ensuite nous ne pouvons qu'anticiper les nuisances futures découlant de ce projet : actuellement les nuisances phoniques en période diurne à 4 m du sol nous situent déjà en zone rouge à 65-70DB. Pour les futurs bâtiments situés le long de la rue des migneaux une préconisation d'isolation phonique renforcée a été retenue; qui a t-il de prévu pour les riverains du côté impair de la rue?
- Destruction de l'environnement végétal
- Dégradation des conditions de circulation à long terme(avec le cumul des récentes constructions des bâtiments Portes de Paris, la Coudraie, l'arrivée du PSG...)
- Aggravation de la pollution due aux gaz d'échappement
- Occultation solaire en fin d'après midi
- Augmentation des nuisances sonores, phénomène de réverbérations et vibratoires déjà ressenties à ce jour
- Dévalorisation de nos biens immobiliers, pas de vis à vis actuellement
- Desserte ligne 50, implantation d'un arrêt de bus, rien de prévu à ce jour
- Stationnement, des riverains, rien de prévu à ce jour
- Nouveau plan de circulation, rien de prévu à ce jour
- Maison de retraite, combien de places de stationnement y son attribuées, ratio résidents/ personnels/visiteurs ?
- Proximité avec le site classé monuments historiques, 47 rue de Migneaux

Nous souhaiterions vous faire part également de nos revendications avant que vous n'approuviez définitivement le projet :

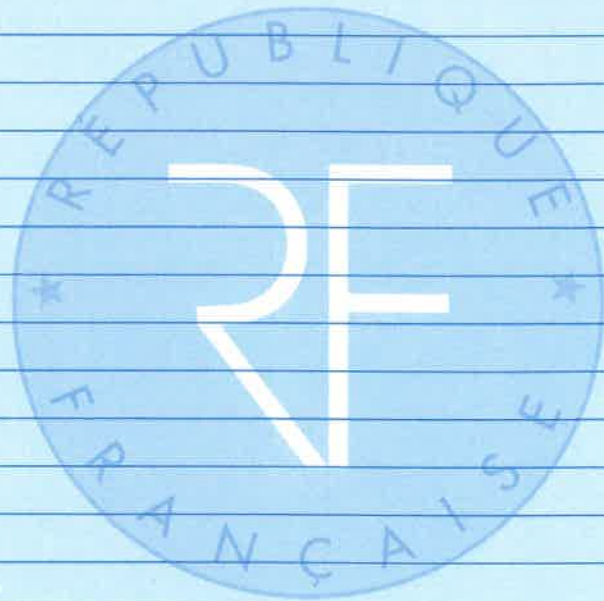
- Suppression du R + 4 le long de la rue des Migneaux afin de garder une harmonie dans la hauteur des constructions existantes,
- Déviation du schéma routier dans le futur quartier Maurice Clerc, mobilité douce, zone 30 km/h, qui ne créerait pas de nouvelles nuisances pour les riverains historiques et futurs et qui répondrait aux problèmes de sécurité dus aux excès de vitesse permanents dans notre rue. Pour la même raison; nous pourrions envisager l'exclusivité réservée du passage des automobilistes dans la rue des Migneaux aux droits des riverains du 41/45.
- Mise en place de protections phonique pour les maisons existantes équivalentes à celles incluses pour les nouveaux bâtiments.

A Poissy, le 20 Septembre 2018

D Lohou

Lohou Christian.

41 Rue de Migneaux



Le 22 Septembre 2018 à 12 heures 00.

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Jean-Claude Davidlard déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours jours consécutifs, du 23 Août 2018 au 22 Septembre 2018 de pendant les heures d'ouverture des et de service urbanisme à l'aide de heures Poissy et selon l'arrêté n° 2018/0081

Les observations ont été consignées au registre

cinq observations

par 27 personnes (pages n° 2 à 7).

En outre, j'ai reçu

lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Le présent registre ainsi que les _____ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le le 22- Septembre 2018
à M Pouilloud- Jean-Claude Commissaire Enquêteur

(Voir mentions de clôture en page 19)

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

